

la lettre

n°6
janvier 2010

du SAGE Yèvre-Auron



édito

Après le récent sommet de Copenhague, les projecteurs du monde entier sont braqués sur le défi colossal que nous pose le réchauffement de la planète, réchauffement largement dû à l'activité humaine trop peu soucieuse de l'environnement.

Mais la question de l'eau n'est pas moins alarmante. Avez-vous remarqué que nous sommes contraints d'aller chercher une bonne partie de notre eau du robinet en Loire, c'est-à-dire en dehors de notre bassin de l'Yèvre et de ses affluents ? Trop de nitrates, un assèchement exagéré de nos espaces, des rivières artificialisées, des systèmes d'assainissement insuffisants ont contribué à la dégradation de cette ressource essentielle que la Nature nous donne pourtant propre et en suffisance.

Dans ces conditions, le travail que conduit la Commission Locale de l'Eau pour parvenir à la reconquête du bon état de l'eau est indispensable.

Tout comme est indispensable la prise de conscience du grand public.

Beaucoup de travail nous attend pour avoir l'assurance que nos petits enfants, devenus grands-parents, pourront encore proposer à leurs descendants un verre d'eau du robinet.



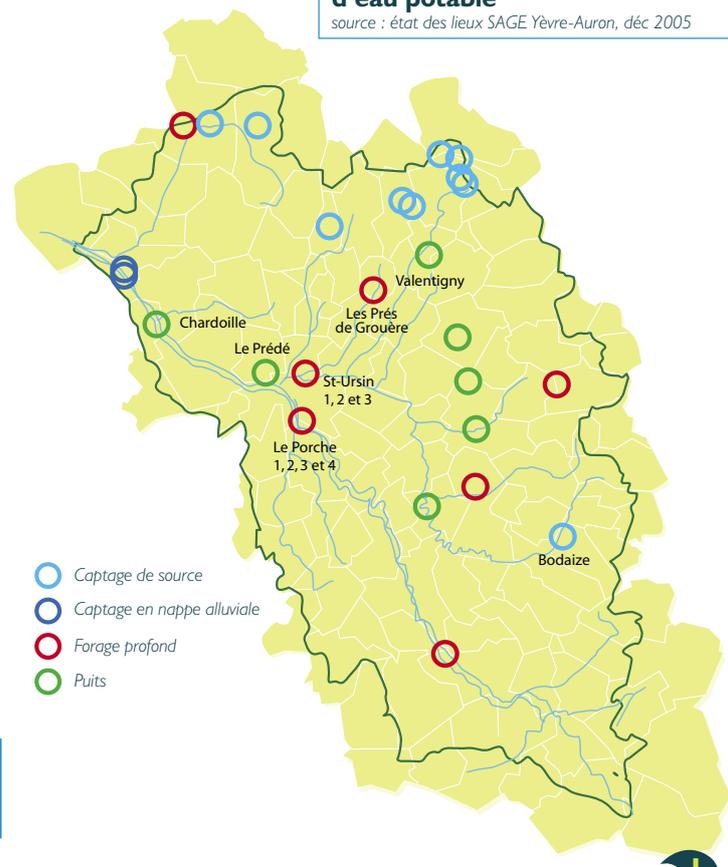
Yvon Beuchon
Président de la CLE

sommaire

- > 2 & 3 **L'alimentation en eau potable**
- > 3 **La communauté d'agglomération Bourges Plus**
- > 4 **En bref**

Les captages d'eau potable

source : état des lieux SAGE Yèvre-Auron, déc 2005



L'alimentation en eau potable



1 Constats

(d'après le diagnostic du SAGE Yèvre Auron – juin 2006)

La consommation d'eau par les habitants du bassin est de l'ordre de 14 Mm³/an, dont la moitié provient des nappes alluviales du Cher et de la Loire.

En revanche la présence massive et croissante des nitrates dans les eaux souterraines (jusqu'à 91 mg/L sur le captage du Porche) a amené progressivement à abandonner certains captages du bassin pour faire appel à des ressources extérieures.

Si la hausse a ralenti au cours des dernières années, la tendance n'est toujours pas inversée et le seuil des 100 mg/L pourrait être atteint dans les prochaines années. Il est donc indispensable d'intensifier au plus vite les actions de réduction de cette pollution pour ne pas devoir remplacer les captages contaminés qui représentent une production annuelle de l'ordre de 3 Mm³.

Cette évolution du mode d'adduction pose un autre problème, celui de la sécurité de l'approvisionnement. Le bassin est à présent largement dépendant d'un faible nombre de captages extérieurs, eux-mêmes potentiellement soumis à un risque de pollution (nappe alluviale). Le nombre insuffisant d'interconnexions ne permet pas de garantir des solutions palliatives en cas de fermeture de l'un d'eux.

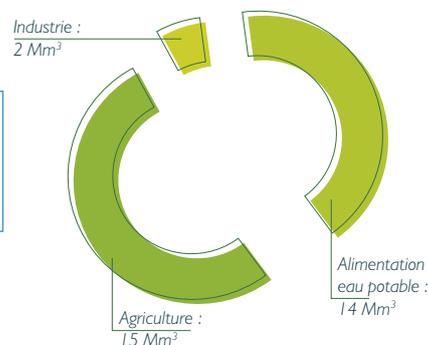
2

Les enjeux de l'alimentation en eau potable

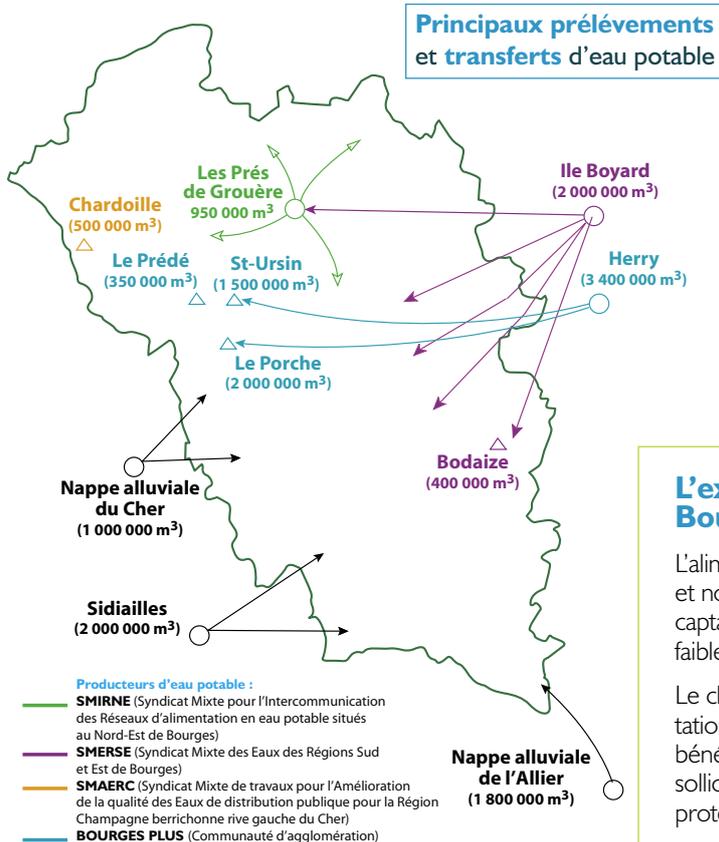
(d'après le scénario tendanciel du SAGE Yèvre Auron – déc 2008)

L'analyse des tendances sur le bassin Yèvre-Auron montre que les besoins pour l'alimentation en eau potable seront stables sur les prochaines années. Deux problèmes majeurs demeurent toutefois : la dépendance de plus en plus forte du bassin vis-à-vis de l'extérieur (importation croissante d'eau du captage d'Herry sur la Loire) et le manque de sécurisation face à des scénarios de crise (pollutions accidentelles, rupture hydraulique, perturbations électriques, etc.).

Consommation d'eau par an selon les grands usages



Principaux prélèvements et transferts d'eau potable



Mémo : la qualité de l'eau distribuée

Le décret 2001-1220 et l'arrêté du 11 janvier 2007 fixent les normes de qualité de l'eau mise en distribution. Ces normes sont parmi les plus sévères de l'Union européenne.

Des opérations de contrôle sont régulièrement effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire réalisé aussi bien au niveau de la ressource que de la distribution.



L'exemple de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus (CAB)

L'alimentation en eau potable représente donc un enjeu fort sur le territoire, et notamment pour Bourges Plus. L'agglomération est alimentée par 4 champs captants : le Porche, Herry, Saint Ursin, et le Prédé, ce dernier représentant une faible proportion des volumes.

Le champ captant de Saint Ursin contribue à ce jour pour un quart à l'alimentation de l'agglomération, avec 1,5 Mm³ prélevés annuellement. Toutefois, il ne bénéficie pas de Périmètre de Protection de Captage (PPC). La CAB vient de solliciter la nomination d'un hydrogéologue agréé afin d'apprécier le caractère protégeable de ce captage.

Face à l'absence de réservoir d'eau de substitution, différentes études ont donc été lancées par Bourges Plus afin de pérenniser le champ captant de Saint Ursin.

3 L'opération de bassin versant du Porche

Sur certains bassins versants stratégiques pour l'alimentation en eau potable, des opérations coordonnées peuvent être mises en place, c'est le cas pour le bassin du captage du Porche.

Des études hydrogéologiques ont été menées sur la zone d'alimentation du champ captant, à la suite desquelles la Communauté d'agglomération de Bourges a lancé une opération de reconquête de la qualité de l'eau. Dans ce cadre, une étude de diagnostic des pratiques agricoles, confiée à la Chambre d'Agriculture, a été réalisée en 2006.

Suite à ce diagnostic, des actions ont été mises en place en partenariat avec les agriculteurs.

Des améliorations de la qualité de l'eau sont attendues. Compte tenu du temps de renouvellement de la nappe, les résultats des actions mises en place pourront prendre plusieurs années avant d'être visibles. Cependant l'objectif posé est de pouvoir observer dès 2011, sur l'ensemble des forages, une diminution des taux de nitrates. Le seuil de 50 mg/L ne devra plus être dépassé à partir de 2011 sur le forage le plus superficiel, et en 2021 sur les 3 autres.

Cette opération devrait permettre aussi une diminution des risques de pollution par les produits phytosanitaires.

Cependant, sans modification significative des assolements et des pratiques culturales, il apparaît difficile d'inverser les tendances observées et d'atteindre l'objectif de bon état fixé par la Directive Cadre sur l'Eau en 2015.



La protection des captages : le périmètre de protection (PPC)

Les périmètres de protection des captages ont pour objectif d'assurer la protection contre les pollutions ponctuelles et accidentelles sur une aire limitée. Il s'agit d'une obligation réglementaire définie par le code de la santé publique.

Cette procédure est relativement longue et difficile sur le territoire du SAGE.

Fin 2008, environ 25% d'entre eux bénéficiaient d'un périmètre de protection avec Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Les procédures de protection doivent nécessairement être mises en œuvre sur les captages restant à protéger. D'ici 2010, conformément aux objectifs nationaux, tous les captages d'alimentation en eau de consommation devront être protégés.

Globalement, compte-tenu de l'absence d'amélioration sensible de la qualité de l'eau sur le bassin, on s'oriente vers une alimentation en eau potable qui dépend de plus en plus des ressources extérieures, ainsi qu'un faible nombre de captages qui bénéficient d'un PPC.

A court terme, les efforts devront porter également sur la mise en place d'interconnexions à l'échelle du bassin versant et des bassins limitrophes, visant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable.



zoom sur

La Communauté d'Agglomération Bourges Plus : porteuse du contrat territorial du Porche

Responsable de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement de l'agglomération berruyère, la Communauté d'Agglomération Bourges Plus joue un rôle primordial dans la gestion de l'eau au sein du SAGE Yèvre-Auron.

Son Vice-président en charge de l'eau, M. Robert Huchins, est membre de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron.

Ayant pris conscience de la situation délicate pour l'alimentation en eau de l'agglomération, Bourges Plus a décidé de

porter le « contrat territorial » du Porche. Ce contrat met en place un certain nombre d'actions visant à reconquérir la qualité de l'eau prélevée en partenariat avec les acteurs concernés, signataires du contrat : la Chambre d'agriculture, Epis-Centre, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les agriculteurs du bassin versant du Porche : l'association « Agri-Proche ».

Pour plus d'informations, www.bourgesplus.fr
ou contactez Bourges Plus au **02 48 48 58 58**.

La Commission Locale de l'Eau

s'est réunie le 24 juin 2009. Cette réunion a permis de faire le point sur les travaux menés en 2008 et au premier semestre 2009.

La réunion du 9 décembre a été l'occasion de dresser le bilan de la gestion volumétrique et de présenter les modalités du renouvellement de la CLE.

Les scénarios contrastés, visant à déterminer quelles actions pourraient être mises en œuvre pour reconquérir le bon état écologique sur le bassin versant du SAGE, ont été validés lors de cette CLE.

Le site Internet du SAGE

Conformément à la demande des membres de la CLE, un site Internet est en cours d'élaboration.

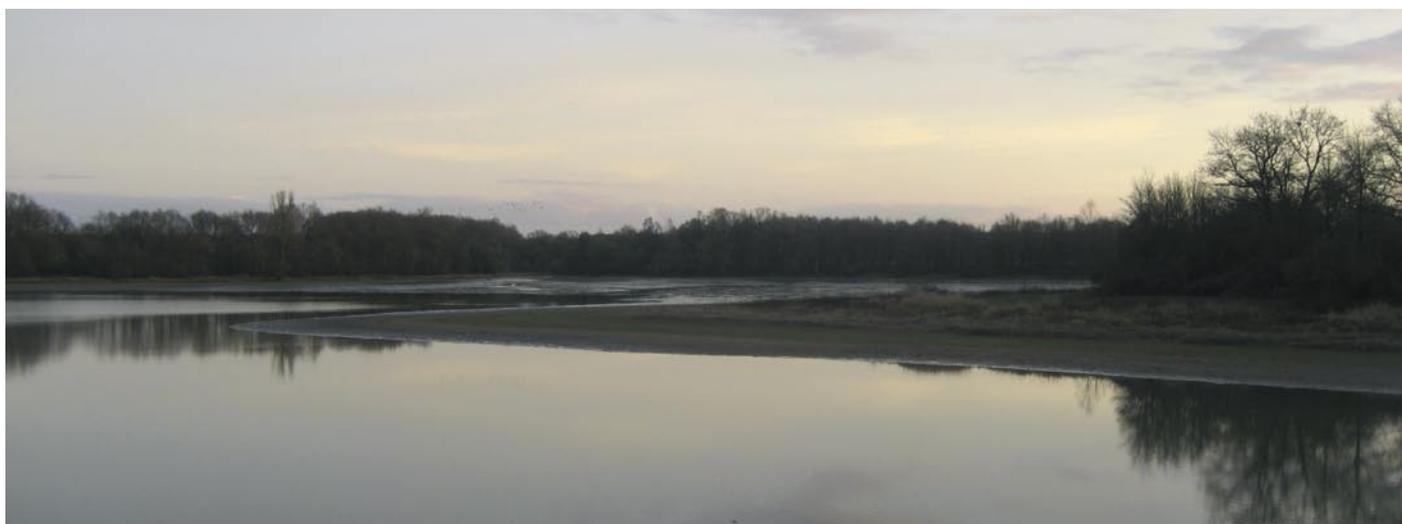
Il devrait être opérationnel à la fin du premier trimestre 2010.

La commission thématique « gestion quantitative »

a été mandatée pour suivre l'avancement de l'étude visant à définir les volumes prélevables pour tous les usages de l'eau sur le bassin versant du SAGE. Elle continue bien sûr le travail sur le suivi et le maintien de la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation.

L'étang de Goule

Le groupe de travail, installé par la CLE, sur la thématique de la gestion de l'étang de Goule définit les modalités d'élaboration d'un plan de gestion du niveau du plan d'eau. Pour cela un essai de soutien d'étiage de l'Auron a été mené à l'automne. Une étude hydrologique du bassin versant de l'étang sera menée au cours du premier semestre 2010.



Contact des partenaires du SAGE

- MISE 18** • M. PETITGUYOT • Tél. : 02 48 23 75 02
- DIREN Centre** • M. VERLEY • Tél. : 02 38 49 91 91
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques** • M. BOUTEVILLAIN • Tél. : 02 48 21 32 79
- Agence de l'eau Loire-Bretagne** • M. BESSEY • Tél. : 02 38 25 08 40
- Chambre d'agriculture** • Mme BESSIN • Tél. : 02 48 23 04 95
- Bourges Plus** • M. ROY • Tél. : 02 48 48 58 58
- Nature 18** • Mme DE LATUDE • Tél. : 02 48 70 76 26
- Fédération de Pêche** • Tél. : 02 48 25 54 07
- Conservatoire du Patrimoine Naturel (CPN)** • Tél. 02 48 83 00 28
- Syndicat des irrigants** • Tél. 02 48 23 04 00
- Conseil général du Cher - ASTER** • Tél. 02 48 25 24 64
- Association des Maraîchers de Bourges** • M. CAMUZAT • amb18@laposte.net
- Association Patrimoine Marais** • M. MELIN • patrimoine-marais@aol.com



Vous pouvez retrouver des informations pratiques sur le SAGE Yèvre Auron sur le site Internet www.gesteau.fr



Commission Locale de l'Eau Yèvre-Auron

Cellule Animation du SAGE

Contact : Vincent Cadoret - animateur

Conseil général du Cher
Service Eau

Place Marcel Plaisant - 18023 Bourges Cedex

Tél. 02 48 25 24 73 - Fax 02 48 25 24 76

Mail : sage.yevre-auron@cg18.fr

Directeur de la publication : Yvon Beuchon

Rédacteur en chef : Vincent Cadoret

Comité de rédaction : Groupe communication du SAGE

Crédit photos : Conseil général du Cher

et Communauté d'Agglomération Bourges Plus

Conception & réalisation : Quadrilatère communication

Imprimerie : Conseil général du Cher

N° ISSN en cours - Dépôt légal : janvier 2010